

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE SARCELLES
CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU MARDI 03 JANVIER 2023

N°04/2023

Objet : Autorisation pour l'utilisation des crédits d'investissement 2023

L'an deux mil vingt-trois, le trois janvier, à 20h08, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur Patrick HADDAD, Maire, Président du CCAS.

Étaient présents : Patrick HADDAD (Président du CCAS), Jocelyne MAYOL (adjointe au maire), Charlotte RABIH (Adjointe au Maire), Marie-Annick DUPRE (adjointe au maire), Djamilia HAMIANI (conseillère Municipale), Isabelle TANDLICH (conseillère municipale), Michèle ABDELLAOUI, Bénédicte BARBERIS, Jean-Laurent CLOCHARD Sylvie MONIER, Farouk ZAOUI (membres).

Était absent : François PUPPONI (conseiller municipal), Nicolas DIMECH, (membres).

Étaient excusés : Saïd RAHMANI (Adjoint au Maire), Patricia HUCHER (conseillère municipale), Catherine HOGRET, Maguelonne LEGAIE (membres).

Le Conseil d'administration,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et dans l'attente de l'adoption du budget d'investissement pour l'année 2023,

Considérant l'utilité de voter cette autorisation afin de pouvoir effectuer les règlements,

Sur le rapport présenté par Charlotte RABIH, Vice Présidente du CCAS

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE :

Article unique : D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 25% du dernier budget d'investissement

Fait à Sarcelles, le 04 janvier 2023



Pour le Président et par délégation,
La Vice Présidente

Charlotte RABIH